

N°18-01-005

L'an deux mil dix-huit, le lundi 29 janvier à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J. DELATTRE), Président, suite à la convocation en date du 18 janvier 2018.

Présents :

Mesdames CARVALHO H. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de G. COLIN) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de I. POURCHEL) ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de B. BEAUBOIS) ; BOIN E.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à G. WYCKAERT) ; DEGREMONT F. (donne pouvoir à D. FOURNIER) ; BEAUBOIS B. (donne pouvoir à M.L. BERQUEZ)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à C. LEROY) ; COLIN G. (donne pouvoir à J. DELRUE)

Absents :

Mesdames POULAIN P. ; DOURIEZ D.

Messieurs DUWAT A. ; HOCHART J.L.

Monsieur Daniel FOURNIER est élu secrétaire.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT –
ATTRIBUTION D'AIDE**

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Par délibération n° 17-09-109 du 26 septembre 2017, le conseil communautaire a défini les critères d'attribution et décidé de mettre en place une aide à destination des TPE pour les activités de proximité du secteur de l'artisanat, du commerce, des services et du tourisme, sous forme de subvention.

La Chambre des Métiers a reçu un porteur de projet et a instruit la demande d'aide. Il s'agit de

- Justine LANCE pour la reprise d'un salon de coiffure à Lumbres
- Julien LEGRIS pour l'implantation d'une boulangerie à Wavrans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer l'aide suivante :

- Justine LANCE, 611 € maximum (10% des travaux d'aménagement)
- Julien LEGRIS, 3 000 € maximum (10% des travaux d'aménagement, plafonnés)

Pour extrait conforme.

Le Président,

